

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/69

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – ACTIVALS

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association ACTIVALS, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du vendredi 30 juin 2023 à 20h00 au vendredi 30 juin 2023 à 23h00, au théâtre Jeanne d'Arc, 01200 Valsershône, à l'occasion de la fête de fin d'année,

ARRETE

Article 1 : L'association ACTIVALS est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du vendredi 30 juin 2023 à 20h00 au vendredi 30 juin 2023 à 23h00, au théâtre Jeanne d'Arc, 01200 Valsershône, à l'occasion de la fête de fin d'année.

Article 2 : L'association ACTIVALS se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 16 mai 2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 16 juin 2023